

Rencontre des Installations Classées (RIC)

Webinaire du 19 mars 2024

Pierre MONTEILLER

Chef du Service Prévention des risques

Alexandre LION

Chef de l'unité ICPE

Serge PLANCHON

Chef adjoint de l'unité ICPE

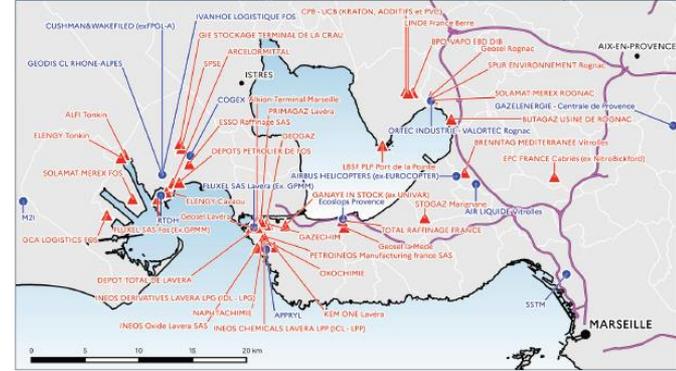
Ordre du jour

- Situation et organisation PACA
- L'inspection et les inspections
- Retour sur 2023
- Perspectives 2024
- Échanges

Organisation de l'Inspection des Installations Classées (IIC)

Le panorama ICPE en PACA

- 1 500 établissements à A ou E en PACA (dont 38 % ds le 13)
- 55 sites Seveso Haut (76%) et 36 sites Seveso Bas (60%)
- 163 sites relevant de la directive IED (55%)
- 186 carrières
- 14 ISDND autorisées et 8 incinérateurs/UYE (dont 5 OMr)
- 55 sites soumis à quota CO2
- 10 Infrastructures de Transports de Matières Dangereuses - ITMD
- 87 Comités de Suivi de Site – CSS
- ...



... et 66 inspecteurs (ETPT)

Adresse Postale :
DREAL PACA
16 rue Zattara - CS 70248
13331 - Marseille cedex 3

Téléphone
Marseille : 04 88 22 61 00

Site internet
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

ASN

ASN div. Marseille
■ **Mathieu RASSON**

Direction

Directeur régional
■ **Sébastien FOREST**

Directeur(rice) régional(e)
adjoint(e)
■ **Zoé MAHÉ**
■ **Frédérique CHAZE**
■ **Eric MÉVÉLEC**

Secrétariat de Direction

**Mission «Appui aux transformations
- management - communications»**

Chef de la Mission
■ **Nadine BERTOLINI**

Directeur de Projet

Décarbonation de l'industrie et
développement de la filière hydrogène
■ **Martial FRANÇOIS**

Chef(fe)s de Projet

Gestion de crise sécheresse
Provence Alpes-Côte d'Azur
■ **Pascal JOBERT**
Mission Durance
■ **Coralie BILGER**

Mission Sécurité Défense

Chef de la mission
■ **Yves LESPINAT**

Services métiers

**Service Prévention
des Risques**

Chef de Service
■ **Pierre MONTEILLER**

Chef de service adjoint
Nicolas STROH

- Budget, Assistance Administrative, Qualité
Frédéric PASERO

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Alexandre LION
Serge PLANCHON

- Unité Contrôle Industriel et Minier
Hubert FOMBONNE
Geoffroy SAMOUR

- Contrôle des Ouvrages Hydrauliques
Carole CROS
Isabelle SARACCO

- Risques Naturels Majeurs
Delphine PICOT

**Service Biodiversité,
Eau, Paysages**

Chef de Service
■ **Hélène SOUAN**

Chef de service Adjointe
Catherine VILLARUBIAS

- Gestion et Assistance Administrative
Catherine VILLARUBIAS

- Biodiversité
Pascal BLANQUET

- Natura 2000
Anne BRETON

- Sites et Paysages
Coraline ZAKARIAN

- Politiques de l'Eau
Nathalie QUELIN

- Hydrométrie
Séverine LOPEZ

- Mission Milieux Marins et Littoraux
Sophie CAPLANNE

**Service Energie
et Logement**

Chef de Service
■ **Pierre FRANC**

Chef de service Adjointe
Anne ALOTTE

- Réseaux Energies renouvelables
Jean-Guillaume LACAS

- Air Climat et Transition Énergétique
Sophie LE GARREC

- Production de Logements et de Foncier
Lucile AYACHE

- Politique de l'Habitat
Jacqueline DEJARDIN

**Service Connaissance,
Aménagement
Durable et Évaluation**

Chef de Service
■ **Brigitte VAUTRIN** *(par intérim)*

Chef de service Adjointe
Brigitte VAUTRIN

- Stratégie et Transition Ecologique
Brigitte VAUTRIN

- Évaluation environnementale
Marie-Therese BAILLET

- Dialogue Environnemental et Ressources
Michel SCHMITT

- Géomatique et Statistiques
Sylvie FRAYSSE

**Service Transports,
Infrastructures
et Mobilité**

Chef de Service
■ **Nadia FABRE**

Chef de service adjoint
Lionel PATTE

- Animation politique transports déplacements
Moustapha MAKHLOUFI

- Maîtrise d'Ouvrage
Mathieu GICQUEL

- Régulation et contrôle des transports et véhicules (URCTV)
Frédéric TIRAN

- Programmation et pilotage des ressources
Marc DERNIS

- Mission L2, tunnel de Tende, Jas de Rode
Olivier TORLAI

- Mission dynamiques portuaires
Magali MOINIER

**Secrétariat
Général**

Chef de Service
■ **Virginie GOGIOSO**

Chef de service adjoint
Isabelle CADART

- Contrôle de gestion et pilotage / Management de la qualité, sécurité, environnement
Isabelle CADART

- Unité Ressources Humaines
Anthony MOREL

- Unité administrative et financière et immobilier
Geneviève REA

- Unité numérique
Emmanuel BONCET

- Mission juridique
Sylvain LAVOISEY

- Mission égalité diversité
Erika NAVARRO *(à/c du 25/03/24)*

- Conseiller sécurité prévention
Karine LISIECKI-MOTTET

prestations de support intégrées ou mutualisées

* Référent pour l'égalité professionnelle femmes/hommes

**Service d'Appui
au Pilotage Régional**

Chef de Service
■ **Romain RUSCH**

Chef de service Adjointe
Audrey VARTANIAN

- Unité budget, comptabilité et commande publique
Marie COURTOIS

- Unité RH régionale
Delphine DUPUIS

- Unité de l'action sociale
Anne PASTOR

- Soutien Transverse/Stratégie
Rémy GINESY

Unités Départementales

UD04-05 Alpes-du-Sud

■ **Vincent CHIROUZE**

Adjoint : **Antoine BRUNAUZ**

UD06-83 Alpes-Maritimes/Var

■ **Olivier ASTIER**
Adjoint(e)s : **Amandine CHEVILLON**
Bruno PATOUILLET

UD13-Bouches-du-Rhône

■ **Patrick COUTURIER**
Adjoint(e)s : **Pierre Loïc BERTAGNA**
Anouck RIO-BARCONNIERE
Jean-Philippe PELOUX

UD84-Vaucluse-Arles

■ **Sébastien PREVOST**
Adjoint : **Olivier SUJOL**

Les unités départementales de la DREAL

- Suivi des ICPE en UD :
 - Instructions des dossiers ICPE (Autorisations environnementales, enregistrements, porter à connaissance, réexamen IED, EDD...)
 - Inspections et contrôles
 - Gestion de crise
 - CSS et communication locale, gestion des plaintes...

=> Vos interlocuteurs de référence

A noter :

- Depuis 2022, l'arrondissement d'Arles (13) est rattaché à l'UiD de Vaucluse
- Fusion UD 06 / UD 83 effective depuis le 01/08/2023

Le Service Prévention des Risques

- 1) Une unité de pilotage et de coordination régionale de l'inspection
 - Animation et appui technique / réglementaire / méthodologique aux UD et DDPP
 - Appui décisionnel pour les établissements dit « prioritaires nationaux » et pour les sanctions administratives
 - Interface avec la DGPR et les organisations régionales (Conseil régional, Agence de l'eau, Atmosud, Pôle régional Environnement du Parquet...)
 - Thématiques régionalisées (quota CO2, sites à responsable défaillant, ITMD, PRSE, Post PPRT)
 - Soutien UD inspection/instruction

- 2) Une Cellule « trafics » : 3 agents travaillant sur les problématique de gestion irrégulière

- 3) Une unité à « compétences rares » : ESP, canalisations, produits chimiques, après mines

Les OSPIIC

- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) = réglementation nationale et orientations
 - => DREAL et service prévention des risques = décryptage et soutien
 - => Unités départementales / DD(ETS)PP = bras armé
- Nouvelles orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspections des installations classées ([OSPIIC](#)) 2023-2027 :
 - Prise en compte du changement climatique (Natech, sécheresse...)
 - Préservation des ressources et décarbonation
 - Pollution des sols et accidentologie déchets
 - Communication et transparence
 - Lutte contre les illégaux
- [Instruction ministre de la transition écologique définissant les priorités annuelles](#)



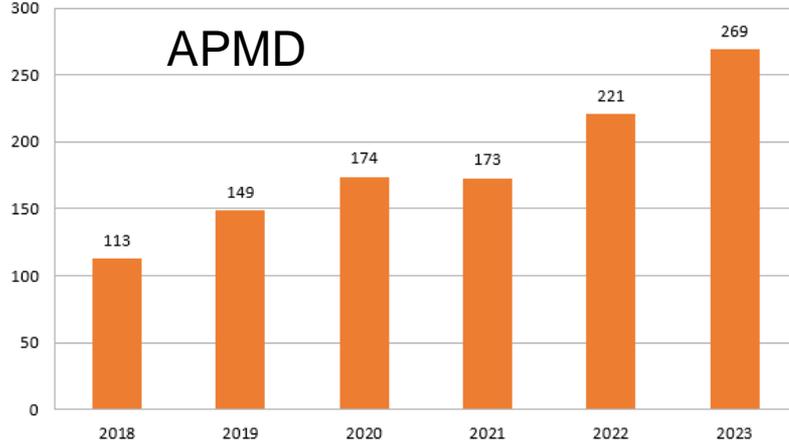
Bilan 2023

L'inspection

- Objectif national de + 50 % par rapport à 2018 stabilisé
=> environ 1200 visites/an en PACA (1500 étblts A et E) hors DDPP
- Evolution du format : thématiques ciblées / points de contrôle limités
- Outil national d'édition des rapports = uniformisation (publication)
- Pas d'échange contradictoire « informel » (~~fiche-écart~~)
 - ⇒ 15 jours pour rq sur constat ou % publication
 - ⇒ délai pour apporter réponse (cf. rapport)
 - ⇒ délai lié à contradictoire (APMD ou AP sanction)
- Suites : approche graduée (lettre de suite préfectorale, mise en demeure)



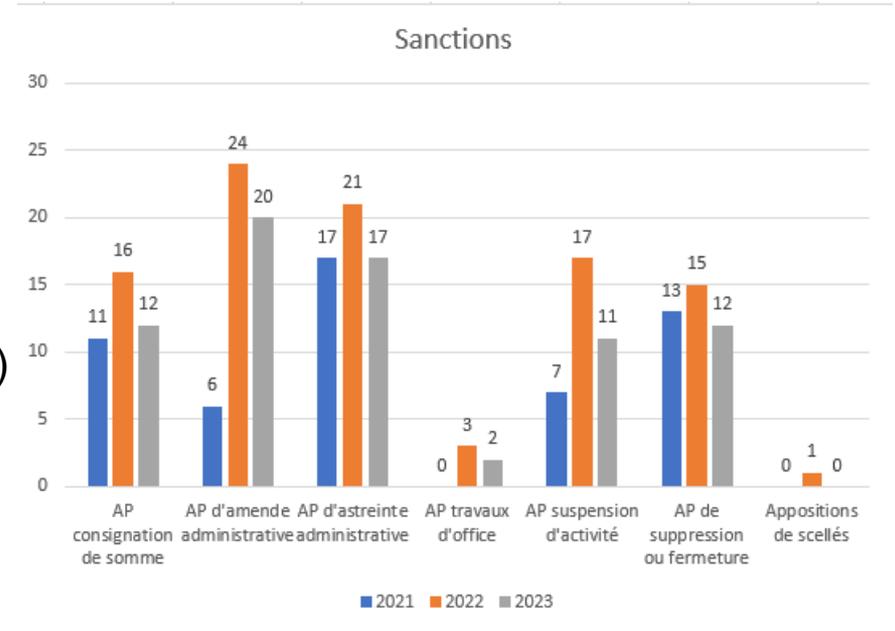
Les suites d'inspection



269 APMD en 2023 (+ 140 % par rapport à 2018)

74 sanctions administratives

50 suites pénales (PV aux parquets)



Bilan actions 2023

Environ 1200 inspections ICPE en PACA :

- 35 % réalisées au titre du **plan pluriannuel de contrôle (PPC)**
- Des actions nationales (instruction ministérielle)
 - Fuites méthaniseurs
 - Silos
 - Rejets atmosphériques
 - Fluides frigorigènes
 - Entrepôts
 - Liquides inflammables
 - Traçabilité déchets
- Des actions régionales (centre de tri / exports déchets) et des actions locales

Méthaniseurs

Une dizaine de visites (sites A, E ou D) suivis DREAL ou DD(ETS)PP :

Constat global du respect de l'AMPG (10/11/2009) mais maintenance préventive et vérif. périodique à améliorer (parfois inexistant !) ou traçabilité à améliorer

Silos

Une dizaine de visites contrôlés au titre de la 1532 ou 2160 :

Des constats assez similaires (culture de sûreté, CEP, permis de feu...)



[Thierry Degen / Terra](#)

Rejets atmosphériques

- Captation des rejets à la source
- Modalités de traitement des rejets
- Modalités de surveillance et représentativités
- Respect des VLE

⇒ COV, TS et broyeurs

⇒ 29 visites réalisées : 3 MED et 7 APC (V mini et Q max, anomalie de traitement, pb de points de rejets - inventaire, mauvaise diffusion, coudes...)



Fluides frigorigènes

- Contrôles usages de ces fluides pour la prévention des émissions de gaz effet serre, FDS
- Rubrique 1185 et établissements agro-alimentaires

POST ACCIDENT ROUEN

Suite accident, évolutions réglementaires conséquentes : 2 décrets, 5 AM

- gestion des **stocks**, connaissance des matières stockées, disponibilité - y compris en cas de sinistre - des informations en découlant,
- dispositions applicables au **stockage de produits inflammables et combustibles** y compris en récipients mobiles et celles relatives aux entrepôts,
- dispositions applicables aux **établissements SEVESO**, notamment en termes de connaissance de leur voisinage et de prise en compte des risques associés, mise en œuvre des plans de secours intégrant un volet prélèvements environnementaux et remise en état et nettoyage de l'environnement après un accident majeur, prise en compte des produits de décomposition possible en cas d'incendie important et information du public.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20118-LUBRIZOL%20VF.pdf>

De nouvelles obligations étagées dans le temps (jusque 2026)

AN 2023 POST ACCIDENT ROUEN

Action en 3 volets :

1 - Stockage de matières combustibles en **entrepôts couverts** (1510)

- Régularité administrative des installations
 - Renforcement de la sécurité (prévention des départs de feu, détection incendie et moyens intervention, prévention des effets thermiques et des incommodités sur les tiers)
 - Accès rapide et aisé à l'information sur la localisation, les quantités et les dangers des combustibles stockés = État des matières stockées
- ⇒ 24 visites (4 SSH, 2 SSB, 10 A, 8 E)
- ⇒ 10 APMD : détection incendie, Q d'eau disponible, exercice ou état des matières stockées

AN 2023 POST ACCIDENT ROUEN

2. Installations soumises à A, ayant une activité de **stockage de liquides inflammables** en récipients mobiles et / ou en réservoirs aériens

Cf . dispositions de l'AM du

- 3 octobre 2010 pour stockage aériens
- 24 septembre 2020 pour récipients mobiles.

⇒ 17 visites, 3 APMD



2. Installations soumises à D pour des **liquides inflammables**

Cf . dispositions de l'AM du 22 décembre 2008

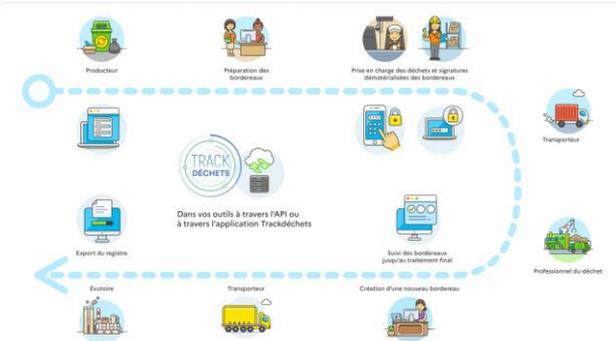
⇒ Contrôles sur situation administrative et rubriques, état des stocks, tenue à jour, recollement sur zone, conteneurs fusibles...

⇒ 6 visites, 1 APMD

Traçabilité déchets, terres excavées et sédiments (décret 2021-321 du 25/03/21, AM du 31/05/21)

- Trackdéchets : <https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

- Obligatoire depuis le 01/01/22 pour BSDD et amiante
- Fluides frigo et DASRI au 01/07/22
- Déclaration directe ou via outil interne



- Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS) :

<https://rndts-diffusion.developpement-durable.gouv.fr/fr>

⇒ ISDND ou incinérateur

⇒ Producteur, valorisation transit

Traçabilité Déchets

RNDTS et Trackdéchets :

- ✓ Une trentaine de visite respectives
- ✓ Déploiement progressif mais des constats de lacune en UVE/ISDND (APMD)
- ✓ Hors ICPE, en particulier pour les chantiers BTP, retard à la mise en conformité

Contrôles liés aux TTD (centres de TTR)

- ✓ Une vingtaine de sites PACA concernés (13, 83 et 06)
- ✓ Anomalies sur régime ICPE
- ✓ Pb de traçabilité (tenue registre défaillante / perte de traçabilité)
- ✓ Procédure de notification non respectées.



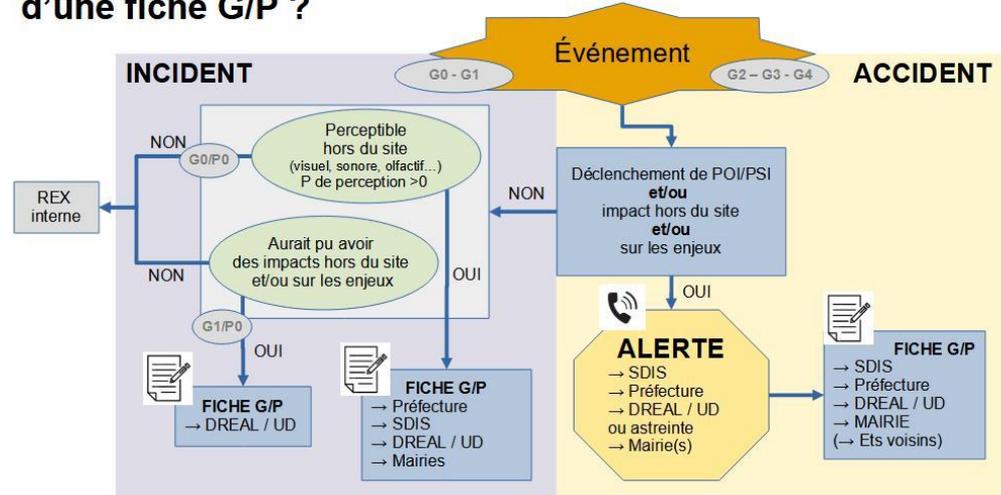
La fiche G/P (cf. formulaire et guide en ligne)

Réinitialisation

Message d'information sur accident / incident - Fiche G/P			
Nom et localisation de l'établissement :			
① Date et heure du message : _____ à _____ h	Révision de la fiche : n° _____		
Date de l'événement : _____ Heure (de découverte) : _____ h Commune : _____			
② Classement de l'accident/incident : G : P : Indice d'évolution : _____			
<i>Note : les niveaux G/P et l'indice d'évolution se saisissent automatiquement lorsque les cases adaptées sont cochées dans l'échelle de classement de la page 2</i>			
APPELS TELEPHONIQUES CODIS ET AUTORITES (sauf si info DREAL uniquement)			
Destinataires	Téléphone	Contact téléphonique	Mail
CODIS/COSIM	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non répondu <input type="checkbox"/> NC		
DREAL UD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non répondu <input type="checkbox"/> NC		
SPR (astreinte) : 06.26.57.63.19	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non répondu <input type="checkbox"/> NC	mid.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr	
Préfet (Cabinet)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non répondu <input type="checkbox"/> NC		
Mairie(s)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non répondu <input type="checkbox"/> NC		
SIRACEDPC/SIDPC			
DDTM			
PREMAR			
Autre(s) :			
DECLENCHEMENT DU POI/PSI OU AUTRE PLAN D'URGENCE INTERNE			
Unité concernée : _____			
Si canalisation de transport concernée :			
Fluide : _____ Diamètre : _____			
Commune : _____			
Point kilométrique : _____			
<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (si oui, préciser) <i>Note : l'activation de la coche "Oui", affiche les champs permettant la saisie des données relatives au plan déclenché</i>			
A compléter avec les informations disponibles au moment de la rédaction de la fiche			
EVENEMENT			
Produit impliqué	Nature	Substance	
Nom : _____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Solide	<input type="checkbox"/> SEVESO <input type="checkbox"/> Explosive	
N° CAS : _____		<input type="checkbox"/> >5 % du seuil haut SEVESO	
Quantité (unité de mesure) : _____			
DETAILS, DESCRIPTION DE L'EVENEMENT			
<input type="checkbox"/> Explosion <input type="checkbox"/> Fuite <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Torche <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : _____ ☞ Décrire factuellement l'événement, équipements(s) impliqués(s), circonstances, ...			
PREMIERES MESURES PRISES			
Risques associés à l'événement :			
<input type="checkbox"/> Explosion <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Radiologique <input type="checkbox"/> Thermique <input type="checkbox"/> Toxique ☞ préciser les mesures mises en place (exploitation, lutte contre le sinistre, antipollution, surveillance, périmètre de sécurité, ...)			
Personnes présentes sur site : <input type="checkbox"/> Evacuation <input type="checkbox"/> Confinement Nb de personnes concernées : _____			
ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION			
☞ décrire la situation, son développement et son niveau de maîtrise au moment de la rédaction de la fiche, ...			

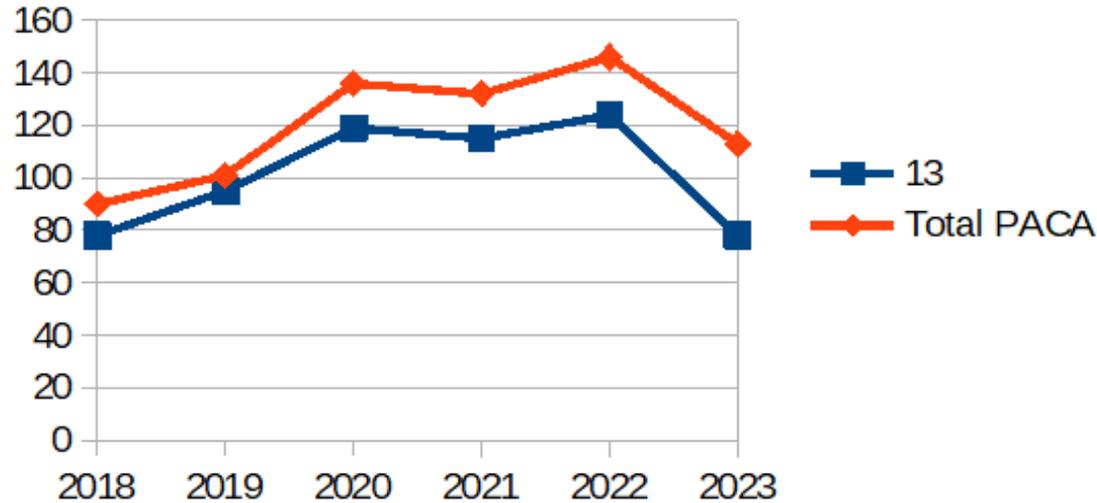
Information des autorités sur incident (cf. R.512-69) mais alerte par téléphone !

Quand déclencher l'envoi d'une fiche G/P ?

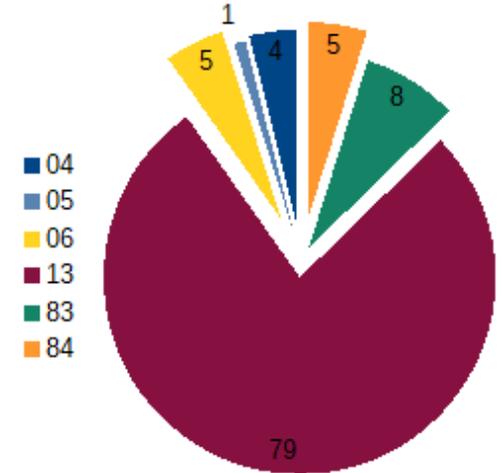


Bilan des fiches G/P en PACA

Evolution du nombre de fiches G/P

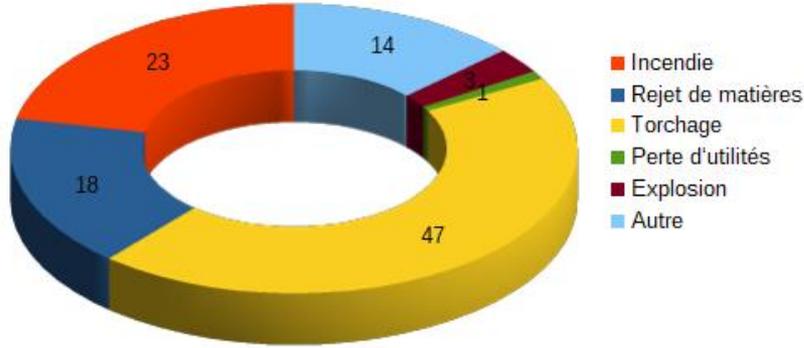


Répartition des fiches G/P par département (2023)

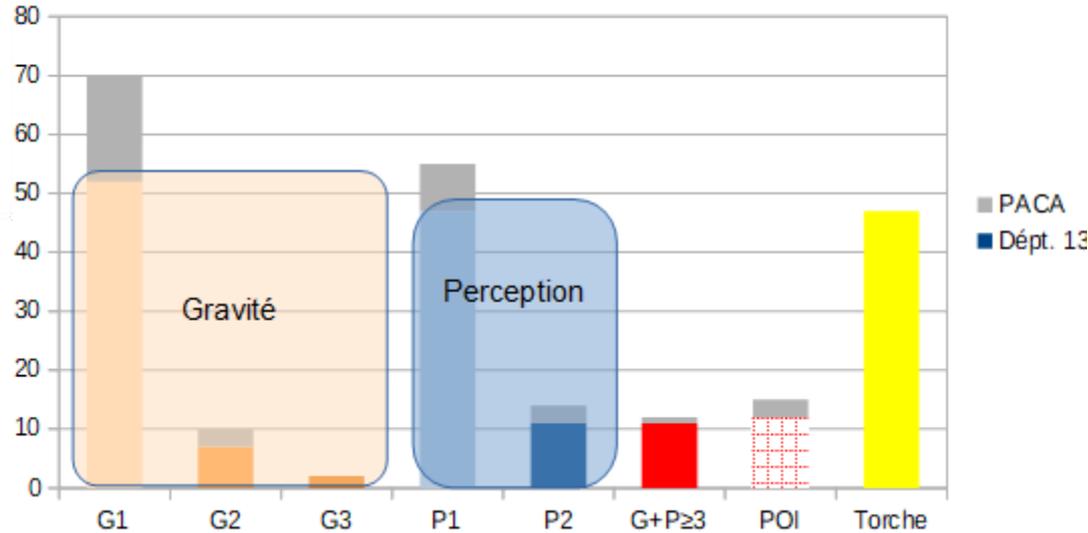


Bilan des fiches G/P en PACA

Typologie des évènements déclarés en 2023



Typologies des fiches G/P en 2023



Perspectives 2024

Actions nationales 2024 de l'IIIC

Loi Industrie Verte du 23/10/23

Accélérer les procédures administratives

- Les phases d'examen et de consultation sont parallélisées.
- La procédure est réduite de 9 mois à 6 mois.
- La consultation du public est allongée à 3 mois sous de nouvelles modalités dont participation électronique.
- Nouveauté du débat de zone

Gestion des cessations

- Suppression de certaines Garanties financières
- Modalités de libération à préciser
- Le tiers demandeur peut s'impliquer plus tôt dans le processus, dès la mise en sécurité

Loi Industrie Verte

Cessation Activités et Friches

Garanties financières :

- Suppression des Garanties financières du 5° du R. 516 -1 : les autres GF sont maintenues (stockage CO2, carrières, ISDND, SSH).
- Procédure de libération des GF en cours de précision.
- Le décret précise le périmètre couvert par les garanties financières constituées par les Seveso seuil haut et porte la durée minimale des actes de cautionnement de 2 à 3 ans.

Procédure Tiers Demandeur :

- Le tiers demandeur pourra se substituer à l'exploitant dès la mise en sécurité du site, c'est-à-dire bien en amont de ce que prévoyait l'ancienne réglementation
- Le tiers demandeur pourra réaliser tant les travaux de réhabilitation que les mesures de mise en sécurité de l'installation
- En cas de défaillance du tiers demandeur, le dernier exploitant ne sera responsable que de la mise en sécurité de l'installation, et non plus de sa réhabilitation.

Loi Industrie Verte

Autorisation Environnementale

S'applique à toutes les autorisations environnementales (ICPE, IOTA, travaux miniers, supplétive)



3 phases

- Déroulement de la procédure avant la loi relative à l'industrie verte

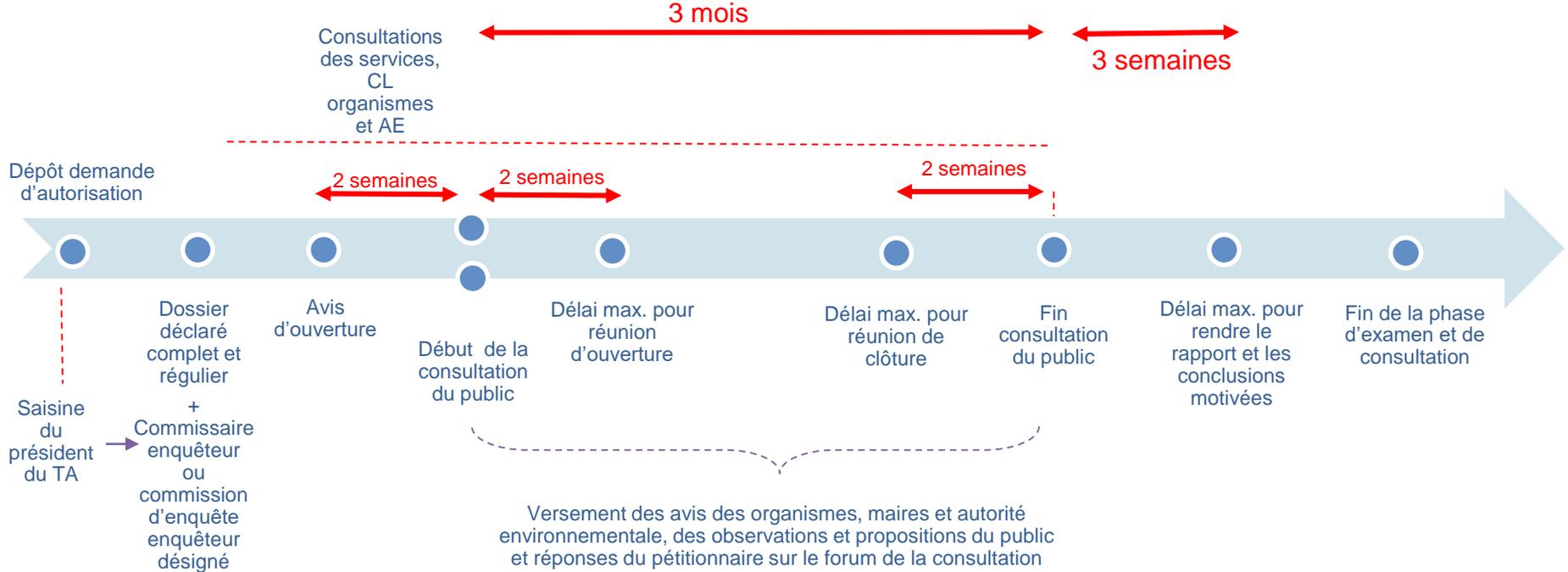


- Déroulement de la nouvelle procédure prévue par la loi relative à l'industrie verte

2 phases



Loi Industrie Verte Autorisation Environnementale



Perspectives 2024 – les actions pérennes

- **Instruction :**

- ✓ AENV + Enregistrement
- ✓ **Réexamens IED** (WT, STS, FDM, WGC...)
- ✓ Réexamens EDD
- ✓ PAC modif et anciennes cessations

- **Inspection :**

- ✓ Plan pluriannuel de contrôle (PPC) + récolements
- ✓ ESP & CANA

Les actions 2024

- Des priorités nationales (instruction ministérielle)
 - Sécheresse
 - PFAS
 - Rejets COV
 - BREF WI
 - Liquides inflammables et rétentions
 - D3E, filière REP PCMB et PCB



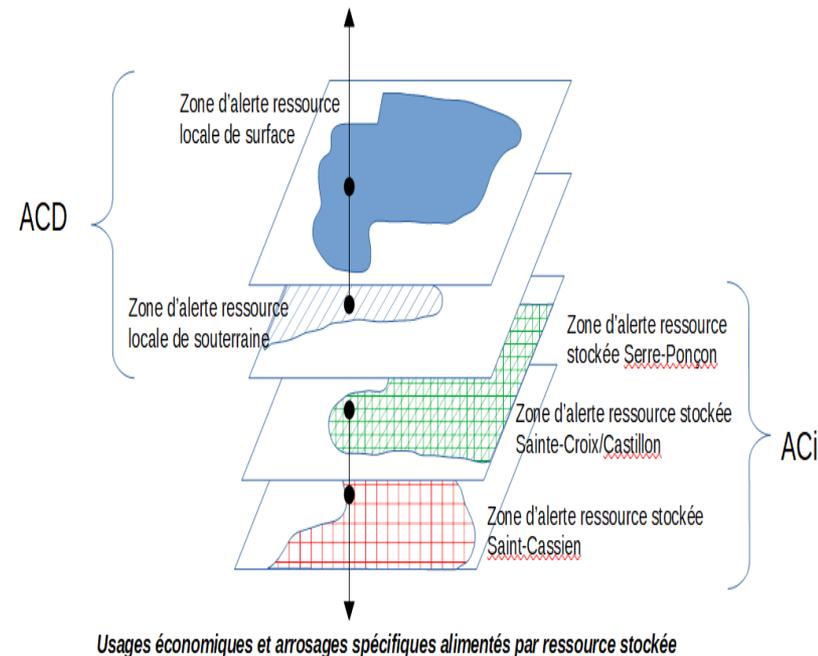
et des actions régionales : POI SSB, prélèvements d'eau, incendie

Gestion de la ressource en eau

- Arrêté Ministériel du 30 juin 2023
 - Exemptions : activités (eau potable, abreuvement, transformation agroalimentaire, gestion de déchets, ...), prélèvements < 10000 m³, réduction de plus de 20% des prélèvements depuis 01/01/2018, réutilisation de 20% des prélèvements
 - Volume de référence => retrait des usages de l'eau nécessaire à la sécurité ou la santé
 - Obligation de déclaration en période sécheresse (alerte renforcée)
 - Etat des lieux des usages de l'eau
 - Procédure de sensibilisation (vigilance), réduction de 5% (alerte) et 10% (alerte renforcée)

Gestion de la ressource en eau

- Cadre local ACI/ACD
 - Révision des arrêtés, pour :
 - Déroger à l'AM du 30 juin 2023, avec application à toutes les ICPE quelle que soit le régime ou le volume de prélèvement :
 - registre quotidien, déclaration des prélèvements en période sécheresse
 - adaptation des mesures si mise en place d'un plan de sobriété hydrique (PSH) (activités de l'AM exemptées de mesures conjoncturelles)
 - Prise en compte des exemptions dans le cadre de l'analyse du PSH



Gestion de la ressource en eau



1. Accompagner les 10 ICPE de PACA de la liste nationale des 50

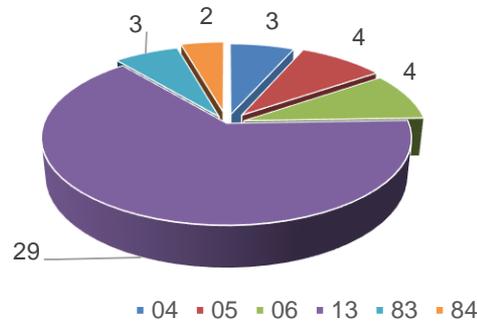
- Diagnostic des usages par type de ressource et actions de réduction pérennes (DREETS + DREAL).
- Attendu = Mise en œuvre le plus rapidement possible des actions de réduction

« L'IIC doit être facilitatrice et apporter son appui technique et réglementaire »

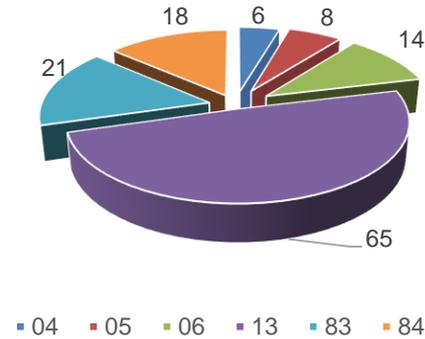
Sécheresse

2. Une action coup de poing

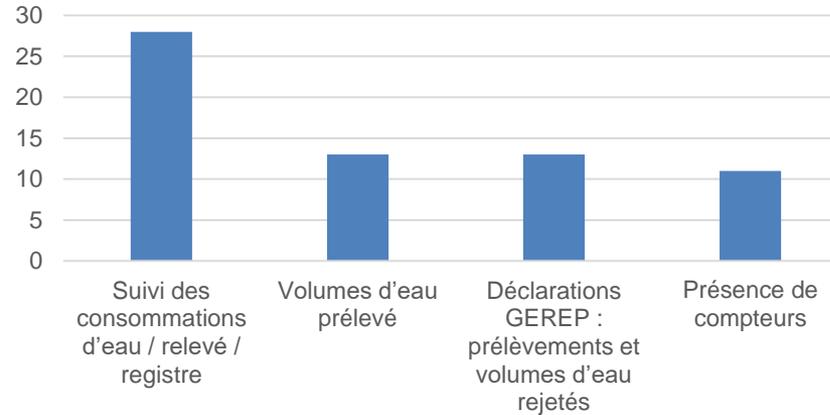
Nombre d'établissements non conformes (45)



Nombre d'inspections (132)



Typologie des points de contrôle non conformes



3. Des contrôles estivaux

Inspections PSH sur établissements de PACA

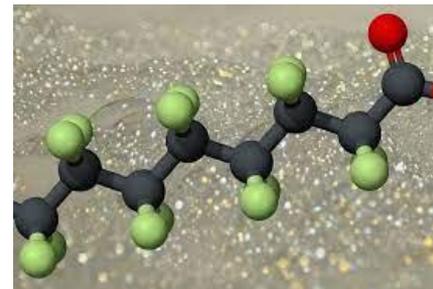


Cibles = ICPE prélevant + de 10 000m³/an, en zones « fragiles » (alerte renforcée ou crise en 2023-2024)

Examen PSH et déclaration des informations demandées par l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 lorsque les niveaux de gravité d'alerte renforcée ou de crise sont en vigueur. (Au moment de l'inspection, en 2023 et/ou en 2024).

Plan d'action ministériel sur les PFAS

- Disposer de normes sur les rejets et les milieux
- Porter au niveau européen une interdiction large de mise sur le marché des PFAS
- Améliorer la connaissance des rejets et de l'imprégnation des milieux
- **Réduire les émissions des industriels émetteurs de façon significative**
 - **Arrêté ministériel du 20 juin 2023**
 - **Secteurs d'activité ciblés : teintureries, blanchisseries, chimie, STEP, déchets, raffinage, transformation des métaux ferreux, traitement de surface, produits phytosanitaires ou biocides, papeterie, fluor, ... , + usage mousse incendie**
 - **Campagne mensuelle sur 3 mois d'identification des PFAS sur tout point de rejet aqueux : septembre – novembre ; décembre – février ; mars - mai**
 - **Déclaration des résultats sur GIDAF**
- Être transparent sur les informations disponibles
- Traiter la problématique dans le plan micro-polluants



1. Veiller au respect des dispositions de l'AM du 20/06/2023 « PFAS »

- L'objectif est de vérifier :
 - La liste des différents PFAS susceptibles d'être présents ;
 - La réalisation des campagnes d'analyse des effluents en fonction de tous les PFAS susceptibles d'être présents, en respectant les exigences de fiabilité et de précision pour l'analyse de ses effluents ;
 - La déclaration des résultats sur le module [GIDAF](#).

Les déclarations doivent être réalisées dans le mois qui suit la campagne

Les analyses doivent être toutes réalisées avant le 31 mai et les résultats doivent être déclarés avant le 30 juin

2. Supprimer (réduire) la présence de PFAS dans les effluents

- Mise à disposition prochainement d'un « kit de gestion des situations PFAS »
 - ⇒ Critères permettant d'apprécier quand la présence de PFAS dans un effluent est manifeste
- Identification d'une liste de 50 sites prioritaires

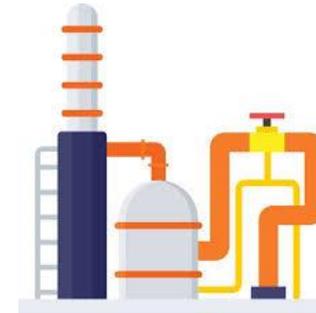
REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE COV

But de l'action nationale = Contrôler

- la canalisation et le captage des rejets de COV dans l'air,
- les installations de traitement des COV,
- la réalisation des contrôles réglementaires pour les rejets canalisés de COV,
- la réalisation d'un Plan de Gestion des Solvants (PGS),
- le respect des valeurs limites d'émission.

Installations choisies en PACA :

- ICPE soumises à Autorisation ou Enregistrement
- En lien avec les émissions de COV
- En lien avec la consommation de solvants
- Les plus gros émetteurs de COV en 2022/département



Post accident Rouen

Mise en œuvre des évolutions réglementaires de 2020 et 2021 pour les **liquides inflammables** et les **réentions**.



Installations relevant du régime de l'enregistrement

- **Installations concernées :**
 - E (4331 et/ou 4734) non incluses dans un site à A
 - E (4331 et/ou 4734) incluses dans un site à A non soumis aux AM LI A
- **Points de contrôle :** état des stocks et localisation des risques, la situation administrative, étude des effets thermiques

Installations relevant du régime de l'autorisation

- **Objectif** Vérifier la conformité des dispositifs de rétention en cas d'épandage accidentel ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie
- **Installations concernées :** Ensemble des installations relevant du régime de l'autorisation hors installations stockant des liquides inflammables et soumises par ailleurs aux arrêtés « liquides inflammables »
- **Points de contrôle :** dimensionnement des réentions, disponibilité et étanchéité des réentions, bassin de confinement des eaux d'extinction incendie

Post accident Rouen

Seveso Seuil Bas

- AM du 22/09/2021 qui a modifié l'art. 5 de l'AM du 26/05/2014
=> tous les SSB doit disposer POI au 01/01/2023
- Le contenu du POI est précisé par l'annexe V
- Action 2024 / 2025

2^e action coup de poing

- Risques accidentels
- Une centaine de sites en PACA
- Contrôles très ciblés

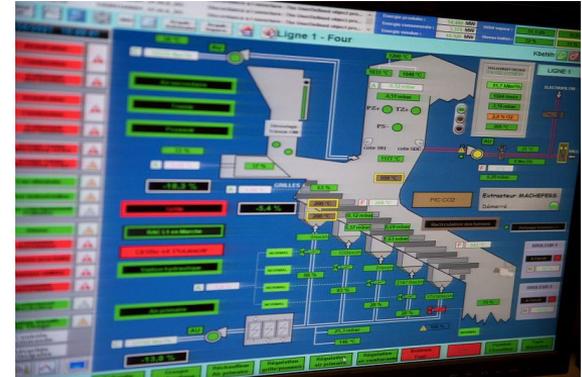
Incinérateurs et mise en conformité IED

But de l'action nationale =

- Contrôler la mise en conformité des incinérateurs à l'AM BREF WI du 12 janvier 2021 :
 - La surveillance en continu du mercure
 - La surveillance des PBDD/F et des PCB-dl dans les effluents gazeux
 - Les conditions OTNOC
 - Les nouvelles VLE pour les rejets atmosphériques et aqueux
 - L'efficacité énergétique

Installations choisies en PACA :

- Les 8 incinérateurs ayant le BREF WI comme BREF principal
- Les 2 incinérateurs ayant le BREF WI comme BREF secondaire



[Damien Carles / Terra](#)

ACTIONS DÉCHETS

Traitement des D3E

- Contractualisation avec un Eco-Organisme (R.543-200-1)
- Traçabilité des déchets via Trackdéchets
- Conformité vis-à-vis du régime de classement ICPE
- Modalité de traitement selon l'AM du 23/11/2005 modifié (imperméabilisation, système de pesée, traitement des eaux, respect des opérations de traitement selon l'article 2, etc.)
- Conformité des transferts (régime applicable, distinction entre d'EEE usagé et DEEE)

Mise en œuvre PMCB

- Sites ciblés : distributeurs avec une surface de vente > 4000m²
 - Vérifier la mise en œuvre de l'obligation de reprise par les distributeurs
- contrôle de la reprise gratuite des déchets concernés filière REP PMCB
→ tri des déchets
→ tri 6/8 flux
→ collecte séparée



Transfo. PCB

- Les PCB /PCT sont des Polluants Organiques Persistants
- Au 31/12/2010, fin > 500 ppm
- Pour > 50 ppm :
 - fabrication < 1976 = élimination ou d'une décontamination avant le 01/01/2017 ;
 - fabrication le 1er janvier 1976 et le 1er janvier 1981 = élimination ou d'une décontamination avant le 01/01/2020 ;
 - fabrication postérieure au 1er janvier 1981 = 01/01/2023.

Action en 2 temps :

1. Contact des détenteurs pour actualisation de l'inventaire national (ADEME)
2. Contrôles sur sites

Pour en savoir plus...

État de l'environnement industriel de l'année 2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement / Service prévention des
risques / Service connaissance, aménagement durable et environnement

01 décembre 2023



<https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/eei/paca/2022/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-prevention-des-risques-dgpr>



The screenshot shows the website of the Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). The header includes the logo of the Ministry of Ecological and Solidarity Territories and the text 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES'. The main content area features the title 'Direction générale de la prévention des risques (DGPR)' and a sub-header 'Les mardis de la DGPR : cycle de conférences d'information pour les organisations professionnelles'. Below this, there are social media sharing buttons for Facebook, Twitter, LinkedIn, and Print. The date 'Le Jeudi 14 mars 2024' is displayed. The main text states: 'La Direction Générale de la Prévention des Risques a pour mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées.' There are two links: 'Organigramme de la DGPR (janvier 2024) (PDF - 367 k Ko)' and 'Biographies des directeurs de la DGPR (PDF - 71,95 Ko)'. At the bottom, the text 'Les mardis de la DGPR : cycle de conférences d'information pour les organisations professionnelles' is repeated.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Prévention des Risques

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Merci

uicpe.spr.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr